

DEFINITION DE LA TVB

Une trame verte et bleue est un réseau de continuités écologiques composé de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques, dans lesquels se déplacent, se nourrissent et se reproduisent la faune et la flore. La trame verte est constituée d'entités naturelles terrestres (bois, bocage, prairies, etc) tandis que la trame bleue désigne le milieu aquatique (zones humides, cours d'eau, mares, etc). Les réservoirs de biodiversité sont des habitats naturels et des milieux riches en biodiversité, reliés par des corridors écologiques qui permettent la dispersion et la migration des espèces.

CONTEXTE ET ENJEUX

Trois types de milieux naturels sont identifiés sur La Ferrière, constitutifs de la trame verte et bleue.

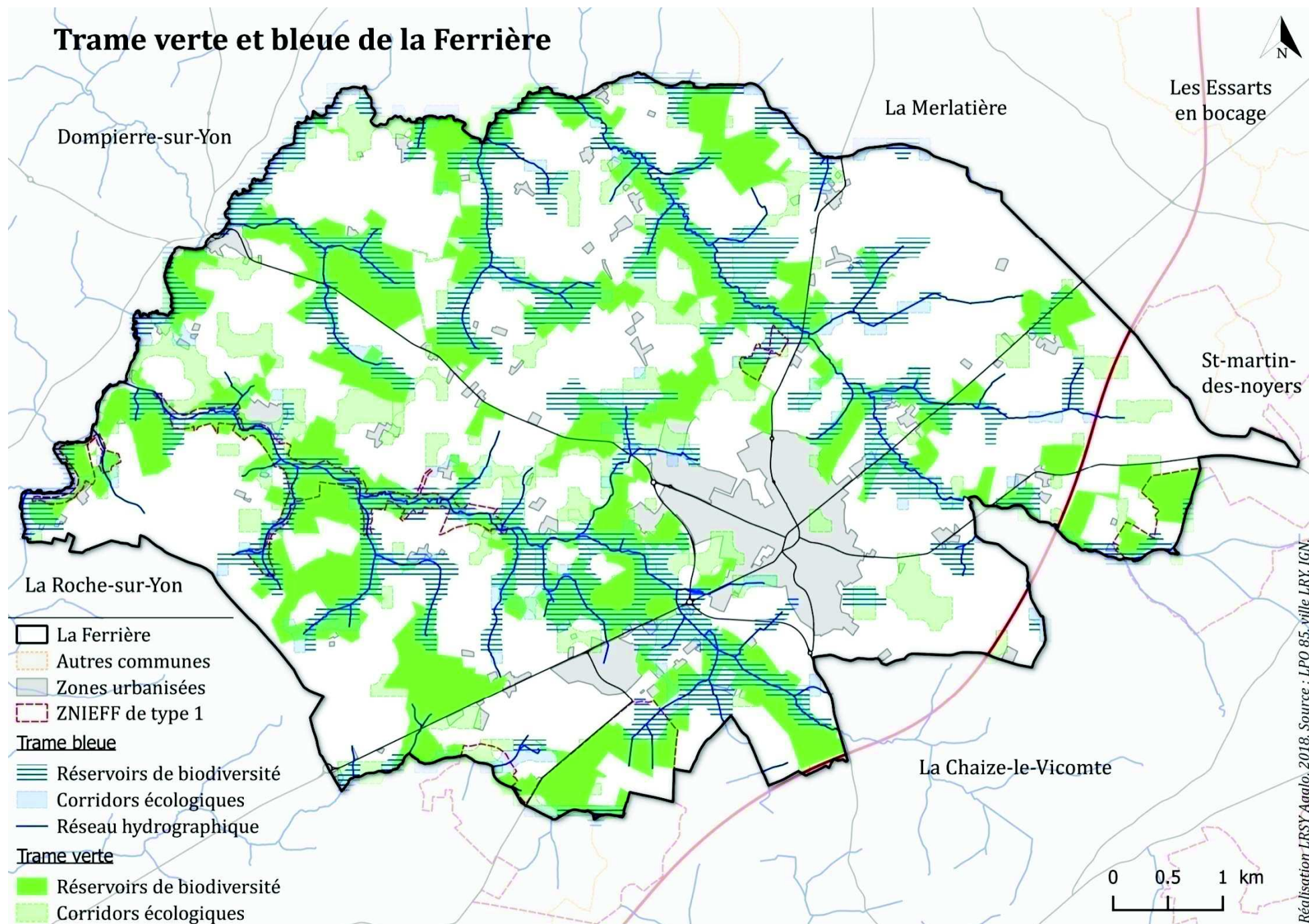
- **Le bocage**, qui s'insère dans le paysage du bas bocage vendéen, est l'identité paysagère de La Ferrière (car appartenant à l'unité paysagère du bas bocage vendéen d'après l'atlas des paysages de la DREAL Pays de la Loire) et apporte une richesse au territoire grâce à son fonctionnement en réseau de haies, de mares et de prairies permanentes.
- **Les zones humides** (cours d'eau, plans d'eau, mares, étangs, prairies humides, etc) sont très présentes sur la commune (6% du territoire communal) et représentent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques (cours d'eau), des aménités territoriales apportant un cadre agréable à la commune (exemple de la mise en valeur de l'Etang du Plessis).
- **Les boisements** : La Vendée est l'un des départements les moins forestiers de France, les bois et forêts sont très peu présents sur le territoire. A l'image du département, La Ferrière compte peu de boisements étendus. Seuls les bois des Girondins et de la Grave sont des boisements d'importance.

Les trois types de milieux qui sous-tendent la trame verte et bleue font face à des pressions et des menaces. Celles-ci relèvent notamment de la fragmentation causée par l'urbanisation croissante, le développement économique ou encore les infrastructures routières, mais aussi des pratiques agricoles qui portent atteinte au patrimoine bocager par la destruction de haies ou le comblement de mares. La prolifération d'espèces invasives est également à l'origine de la diminution de la biodiversité.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation Trame Verte et Bleue (TVB) identifie les continuités écologiques sur la commune de La Ferrière afin de répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages, soulevés par le SCoT du Pays Yon et Vie et à une échelle supérieure, par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) des Pays de la Loire. Cette OAP traduit les orientations du PADD à travers un outil opposable aux tiers selon un rapport de compatibilité et vient compléter les dispositions réglementaires écrites et graphiques du PLU.

Cette orientation d'aménagement se décline en trois orientations principales.

Trame verte et bleue de la Ferrière



ORIENTATION 1 : PRÉSERVER LES ÉLÉMENTS COMPOSANT LA TRAME VERTE ET BLEUE

Chaque composante de la trame verte et bleue a un rôle à jouer dans le maintien et la sauvegarde de la biodiversité. C'est pourquoi il est nécessaire de fixer des objectifs permettant de préserver ces écosystèmes.

- **Préserver et entretenir les haies d'intérêt écologique et paysager** sur le territoire, identifiées sur le plan de zonage au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : celles-ci permettent de renforcer les réservoirs de biodiversité par un maillage dense mais également de faire le lien entre eux (effet corridor). De plus, les haies sont bénéfiques pour les sols (rétention d'eau, filtre et limitation de l'érosion des sols), pour la faune et la flore (apport d'ombre, nourriture, refuge, etc). Leur maintien contribue aussi à la préservation de l'identité bocagère du territoire. Le Nord-Est de la commune (entre la Grande Vergne, la Chauvière, le Bois Rond et le Bois des Mottes) pourra faire l'objet de replantation pour densifier la zone pauvre en haies (densification des haies existantes et nouvelles haies).
- **Maintenir les mares et les zones humides** de la trame bleue : tout projet d'aménagement doit viser le maintien et la préservation des mares et des zones humides. En effet, les mares constituent des éléments essentiels de la trame verte et bleue à travers leur participation au cycle de vie des espèces vivant dans le bocage, mais également en zones humides. La commune comporte 170 mares représentant 10 ha.
Il convient alors de limiter au maximum le comblement ou l'assèchement des mares et des zones humides, comme édicté par le SDAGE Loire-Bretagne. Les zones situées au Nord de la Jariette, à l'Est de l'Airière, de la Paillerie et à l'Ouest des Combes pourraient faire l'objet de création de mares pour mailler totalement le territoire.
- **Préserver et valoriser les boisements** identifiés sur le plan de zonage du PLU : cœurs de biodiversité, ils pourraient être renforcés par la plantation d'essences locales feuillues, bénéfiques pour la biodiversité.

ORIENTATION 2 : RECRÉER DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES EN MILIEU URBAIN

Le centre-bourg de La Ferrière est peu végétalisé et est en rupture avec les milieux naturels qui l'entourent. Cette orientation traduit la volonté d'augmenter la présence de la biodiversité en ville ainsi que, plus globalement, celle de la nature en ville, et également de connecter le bocage extérieur au centre bourg de la commune.

- **Instaurer des clôtures perméables et végétalisées** afin de permettre le passage de la petite faune et de créer des zones refuges. La végétalisation des clôtures s'effectuera avec diverses essences locales (*liste en annexe*), pouvant être semblables à celles que l'on trouve dans le bocage de manière à rappeler l'identité du territoire. Les haies devront être composées d'au moins deux essences.
- **Renforcer la végétalisation du centre bourg**, afin de diminuer l'impact de l'imperméabilisation des sols. Cette action peut se traduire par la plantation d'arbres, la végétalisation de toitures, murs ou pieds de murs, parkings, ou encore par la réalisation de cheminements piétons «perméables».

- **Végétaliser les cheminements doux** sillonnant le bourg de La Ferrière : cet objectif contribue à l'amélioration du cadre de vie et participe à l'intégration de la nature en ville en renforçant les continuités. Ces sentiers végétalisés peuvent inciter les habitants à diminuer l'utilisation de la voiture en centre-bourg, que ce soit pour les loisirs ou des trajets réguliers, et constituent une transition douce entre l'espace urbain et l'espace agricole.

ORIENTATION 3 : POURSUIVRE LA GESTION DURABLE DES ESPACES DE NATURE EN MILIEU URBAIN ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

Cette orientation s'inscrit dans l'optique d'une démarche respectueuse de l'environnement, visant également une diminution des actions anthropiques sur les écosystèmes.

- **Lors de la réalisation de projets d'aménagement, s'appuyer sur les éléments naturels préexistants** qui participent à la trame verte et bleue urbaine et contribuent à la qualité des espaces publics. Face à la densification du territoire, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur les éléments paysagers existants (haies, arbres, mares, etc) pour créer des espaces conviviaux et attractifs au cœur des quartiers et du bourg, mais également pour créer un cadre de vie verdoyant et qualitatif pour les habitants.
Dans le cas où il est impossible d'éviter ou de réduire l'impact des constructions sur ces éléments, il sera nécessaire de compenser par reconstitution ou plantation d'éléments au moins équivalents en quantité et/ou qualité.
- **Poursuivre la pratique de la gestion différenciée** sur l'ensemble des espaces verts de la commune. La gestion différenciée permet de ne pas uniformiser l'entretien des espaces verts qui conduit à leur appauvrissement, et d'adapter l'entretien et la gestion en fonction des caractéristiques du site. Privilégier par exemple la fauche tardive avec export pour limiter l'impact sur la faune et favoriser la diversification de la flore.
- **Sensibiliser la population** à la préservation de l'environnement et de la biodiversité par le biais d'actions pédagogiques comme la mise en place de panneaux explicatifs autour de l'étang du Plessis Bergeret ou à travers l'explication de la gestion différenciée et des techniques alternatives de jardinage (démarche zéro phyto, utilisation de compost, paillage, etc).
- **Favoriser des zones tampon** (lisières, haies, prairies naturelles, etc) en limite de la zone aménagée, sur le domaine public, pour permettre une transition douce entre les espaces naturels et les espaces urbains (route, habitation, aménagements) et encourager la dispersion des espèces.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ESSENCES LOCALES RECOMMANDEES EN MILIEU URBAIN

ARBRES	ARBUSTES	PLANTES A FLEURS
alisier torminal	deutzia	http://www.vendee-eau.fr/data/mediashare/3f/lv0eq03xdnyobyfsckq2n34vz1j8es-org.pdf
charme	bourdaine	
châtaigniers (commun, greffé, hybride)	groseillier à fleurs	
chêne chevelu	fusain d'Europe	
chêne pédonculé (*sol frais)	weigela	
chêne sessile	lilas	
chêne tauzin	houx	
érable champêtre	nerprun purgatif	
frêne commun (*sol frais)	seringat	
hêtre (Est Vendée)	forsythia	
merisier	caryoptetis	
néflier	hypericum	
poirier franc / pommier franc	exochorda	
poirier variétés anciennes	laurier tin	
pommier variétés anciennes	oranger du Mexique	
tilleul à petites feuilles	pittosporum	
	eleagnus	
	photinia	
	abelia	
	arbousier	
	osmanthe	

